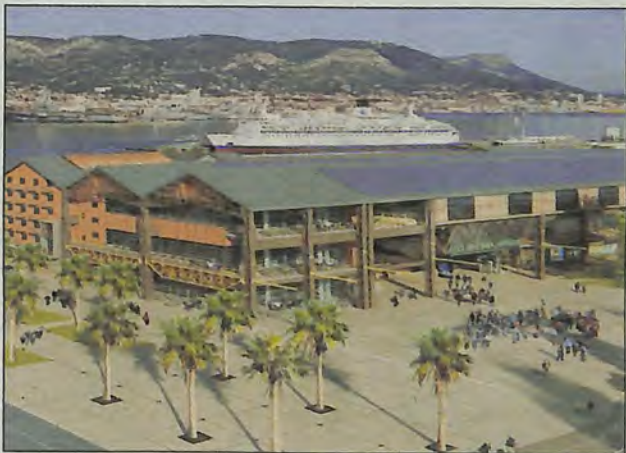


# La confédération Environnement Méditerranée justifie son recours contre le projet de cinéma

La confédération Environnement Méditerranée tient à apporter des précisions concernant les raisons du recours qu'elle a déposé en 2016 contre le projet de multiplex à La Seyne, porté par le groupe Quartus d'une part, et CGR cinéma d'autre part.

Faisant suite aux propos du Comité d'intérêt local des Mouissèques, qui disait ne pas comprendre le but de ce recours (*Var-matin* du 27 mars), Gérard Demory, le président de la confédération explique : « Nous ne sommes pas opposés à ce projet sur le fond, mais nous restons vigilants sur les conditions de sa réalisation, sachant no-



**Le futur complexe cinématographique doit être aménagé sur le site de l'ancien Atelier mécanique.**

(Illustration DR)

tamment que le sous-sol est pollué et que les mesures de dépollution préconisées nous paraissent peu adap-

tées et bien légères. Nous ne voulons pas un autre scandale sanitaire comme cela a été le cas pour

*l'amiante. On ne connaît pas, à l'heure actuelle, l'impact de ce type de pollution sur la santé ».*

« Pour ce qui concerne la loi Littoral, poursuit-il, « nous nous sommes rendus compte que la reconstruction de la nef située côté mer serait plus large, avec un empiètement sur la bande des 100 mètres ».

Le secrétaire de l'association, Sylvain Ponzio, regrette par ailleurs le « manque de raisonnement global et cohérent sur ce projet ». Alors quel calcul bénéfice-risque-conformité pèsera dans la balance ? La justice devrait trancher cet été.